

Ph.D. en économie du développement

Programme facultaire de bourses

Faculté d'administration

13 juillet 2011

[Révisé le 3 octobre 2013]

1. Objectifs

Les objectifs du programme de bourses du Ph.D. en économie du développement sont de faciliter le recrutement des meilleures candidatures par l'octroi d'un financement concurrentiel et de favoriser la réussite des étudiantes et étudiants au programme en leur assurant un financement minimum au cours des deux premières années du programme.

2. Modalités d'octroi

Le programme de financement est structuré en deux volets. Le volet I vise à procurer un soutien financier lors des trois premières sessions d'inscription au programme. Le volet II vise à encourager l'excellence académique.

2.1 Volet I : Première année d'étude

Le volet I est constitué d'une bourse d'une valeur pouvant atteindre 7 000 \$ dont les versements sont répartis sur les trois premières sessions d'étude. Cette bourse est versée selon les modalités suivantes aux étudiantes et étudiants en première année du programme :

- ◆ À la session d'automne, un versement de 2 000 \$ est effectué si, au 15 novembre, aucun des cours auxquels l'étudiante ou l'étudiant est inscrit n'a été abandonné.
- ◆ À la session d'hiver, un versement de 2 000 \$ est effectué si, au 15 mars, aucun des cours auxquels l'étudiante ou l'étudiant est inscrit n'a été abandonné et qu'elle ou il a atteint un niveau de performance satisfaisant.
- ◆ À la session d'été, un versement de 3 000 \$ est effectué si les examens de synthèse sont réussis.

Pour les fins d'application du présent programme, une étudiante ou un étudiant qui fait un passage accéléré au doctorat perd le droit aux versements de bourses pour les sessions qui lui sont créditées lors de son admission au doctorat.

2.2 Volet II : Deuxième année d'étude : bourse de performance

Le volet II est constitué d'une bourse de performance pouvant atteindre 4 000 \$ au cours de la deuxième année d'étude. Cette bourse est versée selon les modalités suivantes :

- ◆ À la quatrième session d'étude, un versement de 2 000 \$ est effectué si l'étudiante ou l'étudiant respecte son plan de formation, a maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,3 et qu'aucun des cours auxquels elle ou il est inscrit n'a été abandonné au 15 novembre ou au 15 mars, selon le cas.

- ◆ À la cinquième session d'étude, un versement de 2 000 \$ est effectué si l'étudiante ou l'étudiant respecte son plan de formation, a maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,3 et qu'aucun des cours auxquels elle ou il est inscrit n'a été abandonné au 15 mars ou au 8 juillet, selon le cas.

Tableau résumé de l'offre de bourses pour les étudiants du Ph. D. en économie du développement

Étapes	Condition d'admissibilité	Montant
Volet I : 1^{ère} année d'étude		
◆ 1 ^{ère} session	Aucun abandon de cours au 15 novembre.	2 000 \$
◆ 2 ^e session	Aucun abandon de cours au 15 mars et atteinte d'un niveau de performance satisfaisant.	2 000 \$
◆ 3 ^e session	Avoir réussi les examens de synthèse.	3 000 \$
Volet II : 2^e année d'étude		
◆ 4 ^{ème} session	Avoir respecté son plan de formation, maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,3 et aucun abandon de cours au 15 novembre ou au 15 mars, selon le cas.	2 000 \$
◆ 5 ^{ème} session	Avoir respecté son plan de formation, maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,3 et aucun abandon de cours au 15 mars ou au 8 juillet, selon le cas.	2 000 \$
Total		11 000 \$